



CONSEIL MUNICIPAL
lundi 20 janvier 2020
COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Vincent MORISSE, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Michèle DALLIES, José LECLERE, Jehanne ARNAUD, Micheline MARTEL, Paul GIRARD, Josiane DEVAUX, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Karine LAUVARD, Michel FACCIN, Thierry GOBINO, Roger ELIZABE, Denis CASTELLY, Sabine MIFSUD, Anna Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ, Eric PROVENSAL

Etaient représentés :

M. Jean-Marie TOUCAS par mme Hélène BERNARDI, M. Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE par m. Vincent MORISSE, M. Franck MANDRUZZATO par mme Julienne GAUTIER, Mme Véronique KERHOAS par m. Jean-Maurice ZORZI, Mme Nathalie DANTAS par m. Patrick VASSAL, M. Pascale CHEVREAU par mme Sabine MIFSUD

Secrétaire de séance :

Karine LAUVARD

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du lundi 20 janvier 2020 à dix-neuf heures. Le procès-verbal des réunions des 5 et 19 décembre 2019 sont ADOPTÉS A L'UNANIMITE.

1. DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE CONCILIATION - CONVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de mettre à disposition une salle au sein du Patio Fleuri ou de tout autre lieu permettant l'exercice des missions de conciliation ainsi que divers moyens matériels à disposition du conciliateur de justice désigné sur la commune de Sainte Maxime,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

2. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT N°3 A LA CONVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Préfecture du Var et la commune de Sainte-Maxime relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et visant à étendre le périmètre aux documents budgétaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant.

3. DÉLÉGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (EPF PACA) (DIA 2019-857 SARL GEPHIMO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITÉ**

- d'accorder à Monsieur le Maire la possibilité de déléguer ponctuellement le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur sans limitation de montant et ce à l'occasion de la vente des parcelles, cadastrées section B n° 3869, 3870, 3873, 3874, 3876, sis lieu-dit "La Beaumette" au rond-point du "Quilladou", d'une contenance de 4238 m²;

4. LOCATION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE AVEC CHAUFFEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché afférent à la location d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur comme suit :

Marché n°2019-AP2000AC avec la société **PROPOLYS S.A.S.U**, 109 Rue Jean Aicard 83300 DRAGUIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 71 644,80 € H.T

5. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT - AVENANT N°2 AU CONTRAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la mise en place et à la gestion d'un service de transport ainsi qu'à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AZUR SPORT ORGANISATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Azur Sport Organisation pour participer à l'effort commun de financement du marathon du golfe prévu le 05 avril 2020 ;

7. SUBVENTION EURO FESTIVAL 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Association Var Euro Festival au titre de l'exercice 2020 pour l'organisation de la manifestation «Harley Davidson Euro Festival »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h37.